

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> <b>CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) 2024-2027 AVEC L'ETAT : APPROBATION</b>	
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 22/11/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 107**

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### **Absent(s) représenté(s) : 28**

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann  
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc  
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain

MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges  
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole  
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

**Absent(s) non représenté(s) : 2**

CHARBIT Jean-Christophe, DE PORTES Sophie

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

**132 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**0 ABSTENTION :**

**3 NE PREND PAS PART :**

BERMANN Clara, DE JESUS-PEDRO Nelson, HERVIEUX Edwige

# EXPOSÉ

Depuis sa création, la Communauté urbaine a placé le développement de la lecture publique au cœur de son action en faveur de la culture. La mise en place d'un réseau de lecture publique a permis de faire travailler ensemble les 53 bibliothèques du territoire, que ce soit par la formation des bibliothécaires professionnels comme des bénévoles ou par la mise en place d'actions participatives, telles que le prix des bébés lecteurs.

Dans le cadre du développement du réseau de lecture publique communautaire sur le territoire, un premier Contrat Territoire Lecture (CTL) a été signé le 5 novembre 2018 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France afin, notamment, de créer un portail de ressources numériques, de renforcer la coopération entre établissements grâce à la formation et d'établir les opportunités de mutualisation en termes d'outils communs ou d'adaptabilité des outils déjà développés dans les communes. Les réalisations du premier CTL peuvent être consolidées et de nouveaux projets développés par un deuxième contrat.

Afin d'offrir un service toujours plus performant aux habitants, la Communauté urbaine franchit une nouvelle étape en mettant en place le second CTL qui a pour objectif de faciliter le développement de la lecture publique sur un territoire notamment en soutenant le développement du livre et de la lecture, l'adaptation des bibliothèques au monde numérique et en favorisant les liens entre tous les acteurs de la chaîne du livre. C'est un dispositif qui permet de renforcer les coopérations entre l'Etat et les collectivités territoriales, avec pour objectifs :

- de renforcer le réseau par la formation de ses agents ;
- de consolider le réseau par la mutualisation des projets numériques ;
- de fédérer le réseau grâce aux actions innovantes.

Le CTL définit trois axes de travail qui s'inscriront dans la définition de la politique de développement de la lecture publique cités précédemment.

Les dépenses engagées par la Communauté urbaine seront cofinancées par l'Etat à hauteur de 50 % et plafonnées à 40 000 € la première année, puis 50 000 € par an.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le Contrat Territoire Lecture pour la période 2024- 2027,
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Territoire Lecture et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget principal, fonction 313.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données),

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-3,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC\_18-03-29\_41 du 29 mars 2018 relative à la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec l'Etat pour la période 2019-2021,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC\_2017-12-21\_09 du 21 décembre 2017 relative à la mise à disposition du Système Intégré de gestion des Bibliothèques,

VU le projet de Contrat Territoire Lecture pour la période 2024-2027,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 2 - Action culturelle-Sport-Tourisme le 19 novembre 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Contrat Territoire Lecture pour la période 2024- 2027.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer le Contrat Territoire Lecture et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget principal, fonction 313.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : <b>02/12/2024</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : <b>02/12/2024</b>
Exécutoire le : <b>02/12/2024</b>
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 28 novembre 2024

Le Président  
  
ZAMBU POPESCU Cécile